



Liquide vaisselle Ultra

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
Date d'émission: 2014/7/24 Date de révision: 2019/12/17 Remplace la fiche: 2016/3/21 Version: 2.2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Liquide vaisselle Ultra
Code du produit : ER30005
Type de produit : Détergent
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Fonction ou catégorie d'utilisation : Agents détergents/lavants et additifs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ERES-SAPOLI
Tulpenstraat 6
9810 Eke-Nazareth - Belgium
T +32 (0)9 385 59 11
info@eres.sapoli.be - www.eres-sapoli.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32 (0)9 385 59 11
Les heures d'ouverture : Lundi - Jeudi: 8:30-17:00; Vendredi: 8:30-15:00.

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+352 8002 5500	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 H318
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3 H412
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

Alcools, C12-14, éthoxylés (<5 EO); Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, 2-hydroxypropyl ammonium salts (>1 <2.5 mol EO); Sodium alkyl sec. sulfonate; Sodium lauryl ether sulphate

Liquide vaisselle Ultra

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Mentions de danger (CLP)	: H315 - Provoque une irritation cutanée. H318 - Provoque des lésions oculaires graves. H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence (CLP)	: P102 - Tenir hors de portée des enfants. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin. P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale/ nationale..
Phrases EUH	: EUH208 - Contient (R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Alcools, C12-14, éthoxylés (<5 EO)	(N° CAS) 68439-50-9 (N° CE) 500-213-3 (N° REACH) 01-2119487984-16	1-10	Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 3, H412
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, 2-hydroxypropyl ammonium salts (>1 <2.5 mol EO)	(N° CAS) 1187742-72-8 (N° REACH) 01-2119976350-37	1-10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400
Amides, C8-18 and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)	(N° CAS) 68155-07-7 (N° CE) 268-935-9 (N° REACH) 01-2119490100-53	1 - 50	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411
Sodium alkyl sec. sulfonate	(N° CAS) 97489-15-1 (N° CE) 307-055-2 (N° REACH) 01-2119489924-20	10 - 50	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
Sodium lauryl ether sulphate	(N° CAS) 68891-38-3 (N° CE) 500-234-8 (N° REACH) 01-2119488639-16	1 - 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
Reaction mass of Amides, rape-oil, N-(hydroxyethyl), ethoxylated and Glycerol, ethoxylated	(N° CE) 932-164-2 (N° REACH) 01-2119565130-50	1 - 10	Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 3, H412
Cocamidopropyl betaine	(N° CAS) 61789-40-0 (N° CE) 931-296-8 (N° REACH) 01-2119488533-30	1 - 10	Eye Dam. 1, H318
éthanol	(N° REACH) 01-2119457610-43	1 - 10	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319
(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène	(N° CAS) 5989-27-5 (N° CE) 227-813-5 (N° Index) 601-029-00-7	0,1 - 1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, 2-hydroxypropyl ammonium salts (>1 <2.5 mol EO)	(N° CAS) 1187742-72-8 (N° REACH) 01-2119976350-37	(5 <C <= 100) Eye Irrit. 2, H319 (10 <=C < 100) Eye Dam. 1, H318
Sodium alkyl sec. sulfonate	(N° CAS) 97489-15-1 (N° CE) 307-055-2 (N° REACH) 01-2119489924-20	(10 <C <= 15) Eye Irrit. 2, H319 (10 <C < 100) Skin Irrit. 2, H315 (15 <C < 100) Eye Dam. 1, H318 (60 <C < 100) Acute Tox. 4 (Oral), H302
éthanol	(N° REACH) 01-2119457610-43	(50 <=C < 100) Flam. Liq. 2, H225 (50 <=C < 100) Eye Irrit. 2, H319

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

Liquide vaisselle Ultra

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Irritation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

éthanol	
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Alcool éthylique
Valeur limite (mg/m ³)	1907 mg/m ³

Liquide vaisselle Ultra

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Valeur seuil (ppm)	1000 ppm
--------------------	----------

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains:
Gants de protection
Protection oculaire:
Lunettes bien ajustables
Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: rouge.
Odeur	: PARFUM.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 7,15 (5,15 - 7,15)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,035 (0,85 - 1,085) g/ml
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 100 - 1000 cP
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

Liquide vaisselle Ultra

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

Alcools, C12-14, éthoxylés (<5 EO) (68439-50-9)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg

Reaction mass of Amides, rape-oil, N-(hydroxyethyl), ethoxylated and Glycerol, ethoxylated

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 orale	> mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg

Cocamidopropyl betaine (61789-40-0)

DL50 orale rat	2335 mg/kg
----------------	------------

Sodium alkyl sec. sulfonate (97489-15-1)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 orale	> 500 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel

Sodium laurylether sulphate (68891-38-3)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 orale	4100 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel

éthanol

DL50 orale rat	6200 ml/kg
DL50 cutanée lapin	> 20000 mg/m ³
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 8000 (51 - 124,7) mg/l/4h
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 99999 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. pH: 7,15 (5,15 - 7,15)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. pH: 7,15 (5,15 - 7,15)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé

Reaction mass of Amides, rape-oil, N-(hydroxyethyl), ethoxylated and Glycerol, ethoxylated

NOAEL (animal/mâle, F0/P)	> 500 mg/kg de poids corporel
---------------------------	-------------------------------

Liquide vaisselle Ultra

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Alcools, C12-14, éthoxylés (<5 EO) (68439-50-9)

CL50 poisson 1	> 0,1 - 1 mg/l
NOEC chronique algues	0,14 mg/l

Reaction mass of Amides, rape-oil, N-(hydroxyethyl), ethoxylated and Glycerol, ethoxylated

CL50 poisson 1	2,9 mg/l
CE50 Daphnie 1	3,8 mg/l
EC50 72h algae 1	410 mg/l
ErC50 (algues)	410 mg/l
NOEC chronique crustacé	0,4 mg/l

Cocamidopropyl betaine (61789-40-0)

CL50 poisson 1	1,1 mg/l
CE50 Daphnie 1	1,9 mg/l
ErC50 (algues)	2,4 mg/l

Sodium alkyl sec. sulfonate (97489-15-1)

CL50 poisson 1	5 (1 - 10) mg/l
CE50 Daphnie 1	9,81 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	9,81 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	> 61 mg/l
EC50 72h algae 1	> 61 mg/l
ErC50 (algues)	61 mg/l
NOEC (chronique)	600 mg/l

Sodium laurylether sulphate (68891-38-3)

CL50 poisson 1	7,1 mg/l
CE50 Daphnie 1	7,4 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	7,2 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	27 mg/l
EC50 72h algae 1	27 mg/l
NOEC chronique poisson	1 mg/l
NOEC chronique crustacé	0,27 mg/l
NOEC chronique algues	0,955 mg/l

(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (5989-27-5)

CL50 poisson 1	0,702 mg/l
----------------	------------

Liquide vaisselle Ultra

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

éthanol	
CL50 poisson 1	15300 mg/l
CL50 poissons 2	11200 mg/l
CE50 Daphnie 1	9268 (9268 - 14221) mg/l
CE50 Daphnie 2	858 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	275 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 2	275 mg/l IC50 algea (72 h) mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Alcools, C12-14, éthoxylés (<5 EO) (68439-50-9)

Persistance et dégradabilité	Non établi.
Biodégradation	60 %

Reaction mass of Amides, rape-oil, N-(hydroxyethyl), ethoxylated and Glycerol, ethoxylated

Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
------------------------------	--

Cocamidopropyl betaine (61789-40-0)

Biodégradation	91,6 %
----------------	--------

Sodium alkyl sec. sulfonate (97489-15-1)

Persistance et dégradabilité	Biodégradable.
Demande chimique en oxygène (DCO)	0,826 g O ₂ /g substance
Biodégradation	89 %

éthanol

Persistance et dégradabilité	Non établi.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,00093 - 0,00167 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,99 g O ₂ /g substance

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Alcools, C12-14, éthoxylés (<5 EO) (68439-50-9)

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

Reaction mass of Amides, rape-oil, N-(hydroxyethyl), ethoxylated and Glycerol, ethoxylated

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

Cocamidopropyl betaine (61789-40-0)

Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	< 71
Log Kow	4,2

Sodium alkyl sec. sulfonate (97489-15-1)

BCF poissons 1	≈
----------------	---

Sodium laurylether sulphate (68891-38-3)

Log Pow	0,3
---------	-----

Liquide vaisselle Ultra

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

éthanol	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	0,66
Log Pow	-0,35
Log Kow	-0,3
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non

Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

Transport maritime

Aucune donnée disponible

Transport aérien

Aucune donnée disponible

Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

Code de référence	Applicable sur
-------------------	----------------

Liquide vaisselle Ultra

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

3.	Liquide vaisselle Ultra ; Reaction mass of Amides, rape-oil, N-(hydroxyethyl), ethoxylated and Glycerol, ethoxylated ; Cocamidopropyl betaine ; Alcools, C12-14, éthoxylés (<5 EO) ; Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, 2-hydroxypropyl ammonium salts (>1 <2.5 mol EO) ; Sodium alkyl sec. sulfonate ; Sodium lauryl ether sulphate ; (R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène
3(a)	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène
3(b)	Liquide vaisselle Ultra ; Reaction mass of Amides, rape-oil, N-(hydroxyethyl), ethoxylated and Glycerol, ethoxylated ; Cocamidopropyl betaine ; Alcools, C12-14, éthoxylés (<5 EO) ; Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, 2-hydroxypropyl ammonium salts (>1 <2.5 mol EO) ; Sodium alkyl sec. sulfonate ; Sodium lauryl ether sulphate ; (R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène ; Liquide vaisselle Ultra ; Reaction mass of Amides, rape-oil, N-(hydroxyethyl), ethoxylated and Glycerol, ethoxylated ; Cocamidopropyl betaine ; Sodium alkyl sec. sulfonate
3(c)	Alcools, C12-14, éthoxylés (<5 EO) ; Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, 2-hydroxypropyl ammonium salts (>1 <2.5 mol EO) ; (R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène ; Alcools, C12-14, éthoxylés (<5 EO) ; Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, 2-hydroxypropyl ammonium salts (>1 <2.5 mol EO)
40.	(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:	
Composant	%
agents de surface non ioniques, agents de surface anioniques	15-30%
agents de surface amphotères	<5%
parfums	
LIMONENE	

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

Liquide vaisselle Ultra

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient (R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène. Peut produire une réaction allergique.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.